



HIVER 2022/2023 : Bien préparés face à la crise énergétique

Avec
check-lists !

SOMMAIRE

- | | |
|--|--------|
| 1 Garder les yeux grands ouverts !
Pour traverser l'hiver en sécurité | Page 3 |
| 2 Passer d'une serre chauffée à une serre froide
Pourquoi une mise à l'arrêt du chauffage doit être bien préparée | Page 4 |
| 3 A propos des délestages ou des ruptures d'alimentation
Comment faire face à une interruption imprévue de votre alimentation en électricité ou en gaz | Page 5 |
| 4 Check-lists et service aux sociétaires | Page 7 |

1. « Garder les YEUX GRANDS OUVERTS »

Pour traverser l'hiver en sécurité

Les entrepreneurs sont habitués à prendre des décisions. Mais avec la crise de l'énergie, celles-ci ont une portée inhabituelle :

- Avec ces coûts élevés, ma production est-elle économiquement viable ?
- Dois-je fermer certaines parties de mon entreprise ?
- Et comment réagir face à une rupture annoncée de mon approvisionnement en électricité ou en gaz ?

Outre les conséquences économiques, de nombreuses décisions ont également un impact sur la **sécurité de vos serres et de vos activités commerciales**. Certaines affectent même votre couverture d'assurance. En tant que partenaire et prestataire de services, nous avons voulu rassembler dans ce document nos **informations et recommandations importantes** pour faire face à cette crise énergétique.

Parce que nous ne pouvons pas prédire l'avenir mais que nous pouvons nous y préparer du mieux possible.

Ce n'est d'ailleurs rien d'autre que le principe d'une assurance et la condition pour une gestion des risques efficace.



2. PASSER D'UNE SERRE CHAUFFÉE à une serre froide

Pourquoi une mise à l'arrêt du chauffage doit être bien préparée

Les serres de production sont conçues en fonction des régions et selon des durées de vie estimées entre 5 et 15 ans selon le type de serre. Elles peuvent supporter des charges de neige (parfois 25 kg/m²) bien moins importantes que **des bâtiments en dur**. Il est donc important d'anticiper en cas de grosses chutes de neige annoncées.

Il est recommandé de chauffer à l'avance la serre à 12°C en repliant les écrans thermiques pour faire fondre le plus possible la neige. Si cela n'est pas possible, **il faut envisager de soutenir ou déneiger la serre**.

Pour les serres non chauffées, il est important d'éviter le gel des liquides qui peut causer des dommages importants.

LES SERRES PEUVENT SUPPORTER UN POIDS DE NEIGE LIMITÉ



Serre légère

Poids maximum
25 kg/m²



Serre de vente ou bâtiment en dur

Poids maximum
75 kg/m²

Règle approximative :

25 kg/m² = 20 cm de neige fraîche = 10 cm de neige humide = 3 cm de glace

➔ Une serre peut s'effondrer à partir de 21cm de neige fraîche ! Ce risque existe même si la serre est maintenue « hors gel ».

PRÉVENTION ET CAS D'URGENCE : LIGNES DIRECTRICES

Les check-lists ci-après vous guident sur les mesures attendues. Elles font la distinction entre les mesures préventives qui doivent être prises au début de la saison froide ou lors de l'arrêt des installations et celles qui sont urgentes, par exemple au début des chutes de neige. De manière préventive, il s'agit de protéger les liquides ou les réseaux d'alimentation en eau contre le gel, de préparer les matériels nécessaires pour les cas critiques et de vérifier le bon fonctionnement des

installations d'urgence. En cas de risque annoncé – avec de la neige et/ou de la glace – il faut appliquer 3 règles simples : dégager, soutenir et/ou chauffer malgré tout. En matière de chauffage, les entreprises qui ont décidé de maintenir leurs serres hors gel pendant l'hiver ont naturellement un avantage. Cela permet non seulement d'économiser des efforts, mais aussi de rester flexible : si les conditions le permettent, la production peut redémarrer plus rapidement.



3. A PROPOS DES DÉLESTAGES ou des ruptures d'approvisionnement

Comment faire face à une interruption imprévue de votre alimentation en électricité ou en gaz

Les **organisations professionnelles** travaillent intensivement depuis des mois pour sécuriser l'approvisionnement énergétique de toutes les branches de l'horticulture et réduire vos coûts. Par conséquent, veuillez toujours vous référer à leurs dernières recommandations et informations – ainsi que celles de votre fournisseur d'énergie et de votre opérateur de réseau de gaz. Dans tous les cas, il est conseillé de les contacter afin de clarifier d'éventuelles exigences particulières ou bien pour vérifier le niveau de priorité de votre fourniture en gaz.

En France, les mesures de délestage ne concernent que les entreprises ayant consommé plus de 5GWh au cours de l'année civile précédente. Ces entreprises auront répondu à l'enquête délestage réalisée par les fournisseurs et destinée à identifier les conséquences d'une rupture d'approvisionnement pour leur activité.

Nous nous concentrons par la suite principalement sur la sécurité de vos serres et de vos installations techniques ainsi que sur votre couverture d'assurance.

CE QUE VOUS POUVEZ DÉJÀ FAIRE POUR VOUS PRÉPARER :

- Entretenez et testez régulièrement votre **groupe électrogène**.
- Face aux difficultés d'approvisionnement pour certains **matériaux**, il est prudent de prévoir un stock de précaution de verre, de films, de poutres, d'étais et de préparer votre **outillage**. Vous pourrez ainsi plus facilement agir en cas d'urgence pour protéger vos serres et vos cultures.
- Vérifiez si des **options de chauffage alternatives** sont disponibles. N'oubliez pas non plus de stocker suffisamment de carburant à temps avant la saison froide. Les **essais** avec des options de chauffage alternatives font également partie de la prévention.

- En cas de **panne de chauffage** de vos serres, des mesures de sécurité similaires à celles d'un arrêt planifié s'appliquent. En hiver, la principale préoccupation est de **protéger les réseaux d'eau et les liquides** contre le gel et – dans le cas de la neige et de la glace – d'éviter les dommages dus au poids de la neige.

Dans le détail, nos check-lists offrent une base de travail pour vérifier tous ces points.

POURQUOI LES DOMMAGES CAUSÉS PAR UN ARRÊT ANNONCÉ DE VOTRE APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ OU EN GAZ NE SONT PAS ASSURABLES.

Les accidents de réacteurs nucléaires, les guerres ou d'autres urgences nationales ne sont pas assurables en tant que « pertes cumulées ». Cela semble être une évidence : l'assurance ne fonctionne que si les dégâts subis par quelques personnes sont répartis sur « plusieurs épaules ». Les scénarios dans lesquels un grand nombre ou la totalité des assurés sont touchés ne peuvent pas être financés par la communauté. Cela inclut également un arrêt annoncé de l'approvisionnement en électricité ou en gaz.



En cas de panne de courant soudaine et inopinée, par exemple en raison d'un coup de foudre dans la sous-station, il peut exister une couverture d'assurance active pour les matériels impactés ou, pour les cultures, via la branche « détérioration technique ».

Comme d'habitude, vous trouverez des détails à ce sujet dans vos conditions d'assurance. Vous pouvez simplement nous contacter personnellement si vous avez des questions spécifiques ou souhaitez revoir votre couverture d'assurance.

4. CHECK-LISTS et service aux sociétaires

Check-list 1 : Précautions hivernales générales

- Groupe électrogène / Centrale de cogénération**
 - Si nécessaire, vérifier le niveau d'huile, la batterie et l'antigel. Essais réguliers !
- Machines, véhicules**
 - Tracteurs, élévateurs
Passer en mode hiver, vérifier l'antigel, contrôler la charge des batterie et les recharger si nécessaire.
- Tester des modes de chauffage alternatifs**
 - Test de fonctionnement, stockage de carburant si nécessaire, essais
- Charpentes / structures**
 - Avoir des poutres ou des étais prêts à sécuriser les zones à risque d'effondrement
- Matériaux de couverture**
 - Stockage de verre et de films de rechange ainsi que mise à disposition d'outils pour les réparations d'urgence

Check-list 2 : Prévention dans les zones hors gel

Serres

- Vérifier le positionnement des thermostats
La température doit être mesurée régulièrement au point le plus froid, si possible ne pas se baser uniquement sur la température de l'air ambiant pour la gestion climatique.
- Discuter des particularités avec votre chauffagiste / prestataire de service
Une température de base légèrement plus élevée est recommandée, par ex. si votre système ne réagit pas assez rapidement (délai de temporisation trop important). Faites-vous conseiller !
- Rondes d'inspection régulières
Parfois, il y a moins de débit dans certaines conduites de chauffage que dans d'autres, créant des zones de serre plus froides. Par exemple le côté Est peut être particulièrement exposé.

Ce que nous déconseillons généralement : maintenir « uniquement » l'installation de chauffage hors gel. Cette pratique des « temps anciens » exige

- un contrôle très précis du chauffage
- un grand nombre de capteurs
- une circulation d'eau constante dans tout le système lorsque les températures extérieures sont inférieures à 0 degré.

Malgré toutes ces précautions, des dommages se sont souvent produits dans le passé.

Check-list 3 : Arrêt planifié ou imprévu (panne) du système de chauffage

Serres

- Réseaux d'eau
Vidanger complètement toutes les installations d'acheminement d'eau pour le chauffage et l'irrigation. Aucune eau résiduelle ne doit rester dans les vannes, les pompes, les échangeurs de chaleur, les stations de fertilisation ou pompes doseuses, etc. Si nécessaire, souffler à l'air comprimé.
- Evacuation de la pluie, de la fonte, des condensats
Le processus doit être garanti sans entrave.
- Contrôle du climat
Désactiver les automatismes ! Risque de gel par les ouvrants !

Installations de chauffage et chaufferie

- Chaudière, distribution etc.
Eteindre les installations. Vidanger complètement l'eau, y compris des pompes, vannes, conduites principales, vases d'expansion. Dans le cas de chaudières à combustible solide, vidanger le système de refroidissement d'urgence et maintenir le système d'alimentation dans une zone à l'abri du gel. Vidanger de leur eau les réchauffeurs des réservoirs d'huile.

Stocks, fournitures

- Stocker les produits liquides (produits phytosanitaires, engrais, peintures, produits de nettoyage, etc.) à l'abri du gel.

Installations pneumatiques

- Systèmes d'air comprimé
Vidanger les systèmes de séchage

Alimentation en eau

- Réservoirs d'eau
Eventuellement installer des systèmes (résistances) de chauffage électrique sur les évacuations et les entrées ou les protéger du gel.

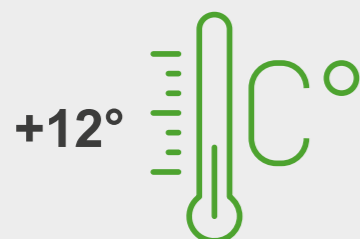
Check-list 4 : Mesures aiguës en cas de chute de neige, de blizzard, de fortes gelées

Les mesures suivantes s'appliquent à toutes les serres pour éviter les dommages causés par le poids de la neige - particulièrement pour les serres non chauffées ou hors gel. Pour rappel, les 3 mesures de base : dégager ! soutenir ! chauffer !

- Dégager la neige**
Si possible immédiatement après la fin des chutes de neige. Assurez-vous que les surfaces du toit sont uniformément soulagées.
- Enlever les glaçons**
Particulièrement important pour les vitres en surplomb dans la zone des avant-toits ou les parois inclinées.
- Soutenir la construction dans les zones menacées**
Avec des poutres, des étais. Soutenir sous les chéneaux et non sous les poutres treillis ! Soyez prudents quand il y a déjà de la neige !
- Descentes de chéneaux (externes)**
Garder les descentes de chéneaux dégagées, surtout sur les pignons des serres Venlo. Dans le cas des Venlo avec gouttières en aluminium, les gouttières du côté de la sortie gèlent souvent, ce qui peut entraîner un éclatement.
- Réservoirs d'eau**
Vérifier l'accumulation de glace et empêcher la glace de coller au liner lorsque l'eau sera distribuée.

Ou (si possible) : chauffez dès qu'il neige !

TEMPÉRATURE EN TOITURE NÉCESSAIRE POUR FAIRE FONDRE LA NEIGE



Verre 4mm ou film simple



Matériau isolant

Ne pas oublier de replier les écrans!



Début février 2021, après un avis de tempête, notre sociétaire Schachtschneider Stauden, producteur de plantes vivaces à Döttingen (près de Brême, Allemagne du nord) a installé 250 étais métalliques pour sécuriser ses serres multi-chapelles.

NOTRE Service

NOS GESTIONNAIRES DE RISQUES VOUS INFORMENT ET VOUS CONSEillent

- sur les changements sur votre exploitation et leur impact sur votre couverture d'assurance
- si vous craignez que vos sommes assurées et votre protection ne soient plus suffisantes en période d'inflation et de phénomènes climatiques de plus en plus extrêmes
- sur des aménagements judicieux de vos contrats
- sur vos projets d'utilisation des énergies renouvelables ou des mesures d'économie d'énergie
- sur les mesures de prévention et de protection spécifiques à la situation de votre exploitation

N'hésitez pas à nous contacter en amont – nous sommes là pour vous !



Gartenbau-Versicherung Succursale

28 rue Schweighaeuser, B.P. 232
FR-67006 Strasbourg cedex

Tél. 03 88 60 29 95
info@hortisecur.fr
www.hortisecur.fr

Gartenbau-Versicherung VVaG

Von-Frerichs-Straße 8
DE-65191 Wiesbaden

Auteurs version allemande :

Klaus Bingel, Jan Verbraeken

Gartenbau-Versicherung 11/2022
Photos: Gartenbau-Versicherung